



Sites Natura 2000
FR 5302014 et FR 5312012
« Vallée du Canut »







 Comité de Pilotage - 25 avril 2014



Ordre du jour

- Informations générales
- La Charte Natura 2000
- Le DOCOB « Vallée du Canut »
- La Validation du DOCOB
- Les procédures de désignation pour l'animation du site



 Comité de Pilotage - 25 avril 2014



Informations générales

- Arrêté ministériel de désignation en ZSC du site « Vallée du Canut » du 17 février 2014
- Modification du COPIL
 - Intégration de la CDC Vallons de Haute Bretagne Communauté
 - Suppression des CDC ACSOR et Maure de Bretagne



 Comité de Pilotage - 25 avril 2014



La Charte Natura 2000





 Comité de Pilotage - 25 avril 2014



La Charte Natura 2000

- Article L414-3 II du Code de l'Environnement
- Objectif :
 - Conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site
 - Visé à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation
- Un des outils contractuels de mise en œuvre du DOCOB
- Signée pour une durée de 5 ans



 Comité de Pilotage - 25 avril 2014



La Charte Natura 2000

- Qui peut être concerné ?
 - Tous les propriétaires et usagers peuvent être concernés par la charte
- Qui peut-y adhérer ?
 - Les titulaires de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000
 - Professionnels et utilisateurs des espaces situés dans le site



 Comité de Pilotage - 25 avril 2014

La Charte Natura 2000

- ❑ Quels avantages pour l'adhérent ?
 - Pas de rémunération directe mais ...
 - ... La charte peut donner accès à certaines contreparties
- ❑ Que contient la charte ?
 - Des engagements de bonne pratique (pouvant être contrôlés)
 - Des recommandations

Comité de Pilotage - 25 avril 2014

La Charte Natura 2000

- ❑ Engagements et recommandations
 - de portée générale
 - S'appliquant aux grands types de milieux
 - ❑ Landes et pelouses
 - ❑ Milieux prairiaux (prairies et mégaphorbiaies)
 - ❑ Milieux arborés (forêts, bocages, bosquets, vergers)
 - ❑ Milieux aquatiques (ruisseaux, rivières, mares, plans d'eau et leurs berges)
 - ❑ Gîtes à chauves-souris (bâtiments, arbres, ponts,...)
 - S'appliquant aux activités de loisir

Comité de Pilotage - 25 avril 2014

La

Engagements et recommandations s'appliquant aux activités de loisirs

Description
En fonction du (des) secteur(s) où elles se déroulent, de leur ampleur (nombre de participants et/ou de secteurs) de leurs périodes de déroulement ou de leur durée, les activités peuvent avoir une influence sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Ces conséquences peuvent se traduire par un dérangement d'espèces causé par une fréquentation excessive ou par la dégradation d'habitats causés par certains aménagements, notamment la réalisation de chemins d'accès sur des habitats ou habitats d'espèces sensibles.

Liste des habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire ciblés

Ensemble des habitats naturels, espèces et oiseaux d'intérêt communautaire.

Rappel de la réglementation

- Evaluation des incidences

- Circulation des engins motorisés

- Espèces protégées (APPB, réglementation internationale, communautaire, nationale, régionale ou départementale)

Engagements de bonnes pratiques

Je m'engage à :

1 Avertir la structure animatrice de tout projet de loisirs dont j'ai connaissance : pratique d'une activité, manifestation, etc. et prendre en compte ses recommandations éventuelles

Point de contrôle : Signalement à l'animateur Natura 2000

2 Dans le cas de manifestations, définir avec l'appui de la structure animatrice, les secteurs à ne pas fréquenter pour limiter la diagenèse des participants, des spectateurs et des chiens sur les secteurs sensibles. Mettre en place les moyens nécessaires pour l'accueil des pratiquants et des spectateurs afin de limiter l'impact sur le site

Point de contrôle : Confirmation par la structure animatrice des contacts établis

3 Respecter la nature et l'intégrité du site : ne pas dégrader les milieux, ne pas déposer de déchets, ne pas installer d'équipements pérennes, limiter les dérangements des espèces d'intérêt communautaire citées dans le DCOB, respecter les équipements présents sur le site (équipements pastoraux, panneaux)

Point de contrôle : l'absence de perturbation du site imputable au signataire

4 Utiliser des marquages ou balisages temporaires sans impact sur l'environnement qui seront retirés au plus tard 48h après la manifestation.

Point de contrôle : contrôle sur place, production de photos de la part du signataire

5 Ne pas quitter les chemins et sentiers balisés.

Point de contrôle : absence de dégradation

Recommandations

■ S'assurer que la pratique de loisir organisée est compatible avec les espèces et sites naturels en prenant contact avec la structure animatrice

■ Au cours des manifestations sportives ou de loisirs, informer les participants et les spectateurs de l'ensemble des engagements pris, les sensibiliser sur la fragilité et le respect de l'environnement

■ Ne pas détruire, dégrader, cueillir, prélever des espèces animales ou végétales en dehors de toute exploitation licitement autorisée par la législation et la réglementation en vigueur.

La Charte Natura 2000

- ❑ Modifications suite au groupe de travail :
 - Précisions apportées ou reformulation (en bleu)
 - Modification du seuil maximal des coupes rases (pour les boisements)
 - ❑ passage de 100 m² à 0,5 ha pour habitat d'IC et 2ha pour les autres habitats
 - Ajout d'un engagement concernant les milieux aquatiques
 - ❑ respect des niveaux d'eau des étangs
 - Ajout d'une recommandation
 - ❑ limiter les passages (engins) dans le cours d'eau

Comité de Pilotage - 25 avril 2014

La Charte Natura 2000

- ❑ Modifications suite au groupe de travail :
 - Suppression des cases à cocher pour chaque engagement
 - ❑ L'adhérent s'engage sur l'ensemble des engagements d'une fiche
 - Ajout d'une présentation du site Natura 2000 et des enjeux au début de la charte
 - Ajout d'une description des grands types de milieux ou d'activités, d'une liste des habitats et/ou espèces concernés et de la réglementation existante (non exhaustif)
 - Annexe à la charte : liste des espèces invasives présentes ou non sur le site

La Charte Natura 2000

- ❑ Des questions / remarques ?

Comité de Pilotage - 25 avril 2014

Le DOCOB « Vallée du Canut »

- Deux Tomes :
 - T1 : Etat des lieux – Diagnostic – Synthèse des enjeux
 - T2 : Objectifs – Actions préconisées (avec cahiers des charges) – Charte Natura 2000 – Suivi et évaluation

Comité de Pilotage - 25 avril 2014

Le DOCOB « Vallée du Canut »

- Modifications apportées :
 - Sur les fiches actions :
 - Nombreuses modifications suite au dernier COPIL (en bleu)
 - Mesures complétées, plus précises
 - Modalités de mise en œuvre complétées (maître d'ouvrage, partenaires et prestataires, estimation du coût et sources de financements)
 - Modification de l'aspect des priorités
 - Division d'une case en deux : « statut / situation » divisée en « statuts fonciers » et « localisation / périmètre d'application »
 - Ajout des références à la charte Natura 2000

Priorité

1	2	3
---	---	---

Comité de Pilotage - 25 avril 2014

Le DOCOB « Vallée du Canut »

- Modifications apportées :
 - Sur les fiches actions :
 - Fiche-action ALo1 : Suppression de phrase ?
 - Comment a été perçue l'étude fréquentation par les membres du COPIL ? Notamment par rapport aux 15000 visiteurs / an
 - Question sur l'engouement : quelles actions spécifiques à cette espèce peuvent être mises en place ?
 - Phrase ajoutée à la demande de l'ONCFS, mais retirée à la demande de la DREAL
 - « on ne peut pas présumer de la réglementation »

Comité de Pilotage - 25 avril 2014

Le DOCOB « Vallée du Canut »

- Modifications apportées :
 - Sur les cahiers des charges types
 - Remplacement d'un cahier des charges par un autre plus cohérent
 - A32325P à la place du A32320P&R

Comité de Pilotage - 25 avril 2014

Le DOCOB « Vallée du Canut »

- Questions, remarques ?

Comité de Pilotage - 25 avril 2014

La validation du DOCOB

Comité de Pilotage - 25 avril 2014

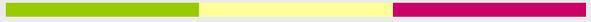


Les procédures de désignation

- Désignation de l'animateur du site Natura 2000
- Désignation du président du COPIL

Comité de Pilotage - 25 avril 2014

Merci de votre attention
et à cet après-midi
pour l'animation sur le terrain



Comité de Pilotage - 25 avril 2014